

Fiche Pratique : la PSC volet « santé » au MASA

Établi en fonction des éléments discutés en réunion avec l'administration, notamment les tarifs

Mise en place dès le 1^{er} janvier 2025

Acteurs de la PSC au MASA

Entreprise Responsable : AGRICA

- Rôle : Interlocuteur principal du MASA

Co-assureurs :

- AGRICA, GROUPAMA, CRÉDIT AGRICOLE

Gestionnaires :

- **MERCER** : Gère les agents en France, DROM et TOM

- **APRIL** : Gère les agents à l'étranger

Garanties et Cotisations pour le bénéficiaire « actif »

Périmètre :

- Les 42 000 agents du MASA

Cotisations :

- **En partie proportionnelle** à la rémunération brute primes incluses

Garantie de Base « Obligatoire » dit « panier de soins » : voir le tableau

- Cotisation Mensuelle d'équilibre : 74,32 € avant la prise en charge par l'employeur

- **Prise en Charge par l'Employeur fixe, 50% : 37,16 €**

- Coût pour l'Assuré : **environ 37,16 euros** (varie en fonction de la rémunération de l'agent)

Garanties et Cotisations facultatives en complément du « panier de soins »

3 Options « Facultatifs » : voir le tableau

- Option 1 : + 11,70 €

- Option 2 : + 24,14 €

- Option 3 : + 37,13 €

- Participation Employeur **pour le bénéficiaire actif uniquement** : 5 € quelle que soit l'option choisie

Conclusion :

4 niveaux de garanties, sachant que la garantie de base est obligatoire.

Garanties et Cotisations pour les Ayants-droit et Retraités

Pour les Enfants :

- Enfants à partir de 21 ans : 74,32 €/mois
- Enfants de moins de 21 ans : 37,16 €/mois, gratuit à partir du 3ème enfant

Pour les Conjoints :

- Cotisation Mensuelle : 81,75 €

Pour les Retraités :

- 1ère année de retraite : 74,32 €/mois
- 2ème année : 92,90 €/mois
- 3ème année et au-delà : 111,48 €/mois
- 6ème année et au-delà : 130,06 €/mois

En complément du « panier de soins », il est possible de prendre une des 3 options

Évolution des Cotisations

- Maintien des Tarifs (y compris les options) : 2 ans
- Augmentations Plafonnées : 10% par an après 2 ans

Démarches et Chronologie

Octobre 2024 :

- Réception d'un courriel de l'assureur : Accès à l'espace personnel afin de souscrire aux options et de rajouter les ayants-droits
- Ouverture d'une ligne téléphonique dédiée

Décembre 2024 :

- Réception des cartes de tiers-payant
- Résiliation nécessaire si vous avez une mutuelle non référencée par le MASA

En savoir plus

- [Consulter la foire aux questions du MASA](#) (INTRANET MASA)
- [Le tableau de garanties du « panier de soins » dans l'annexe](#)
- [Le tableau de garanties des 3 options pour le MASA](#)